

Bordereau de versement taxe d'apprentissage 2020



CentraleSupélec

Comment verser directement votre taxe d'apprentissage à CentraleSupélec en 2020 ?

Votre taxe d'apprentissage versée directement à CentraleSupélec est essentielle pour soutenir une formation ingénieur de qualité à l'écoute de vos besoins que vous soyez TPE/PME, TPI/PMI ou Grand Groupe.

Via notre plateforme <https://centralesupelec.agires.com/>

Ou

1. Remplissez le bordereau de versement, à télécharger sur le site <https://www.centralesupelec.fr/taxe-dapprentissage>.

Effectuez votre versement de taxe d'apprentissage :

Mode de versement à privilégier : par Virement à CentraleSupélec.

IBAN : FR76 1007 1910 0000 0010 0272 240 - BIC : TRPUFRP1 en précisant la référence **CS-TA2020 - N° SIRET - Nom de votre entreprise**

Par chèque : à l'ordre de l'**agent comptable de CentraleSupélec** et à renvoyer accompagné du bordereau complété à CentraleSupélec, Agence Comptable, Bâtiment Eiffel, 3 rue Joliot-Curie, 91192 Gif-sur-Yvette cedex

2. CentraleSupélec édite et vous adresse (par courrier et/ou email) votre reçu libératoire

Bordereau de versement à retourner à :

CentraleSupélec

Agence comptable

Bâtiment Eiffel

3 rue Joliot-Curie 91192 Gif-sur-Yvette cedex

Affectation au campus de votre choix : Paris-Saclay Rennes Metz

Votre entreprise :

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

N° de Siret :

Nom et prénom du contact :

Téléphone du contact : Courriel du contact :

Votre versement de taxe d'apprentissage à CentraleSupélec :euros

Modalités de versement :

Mode de versement à privilégier : par virement en précisant la référence suivante sur votre virement : **CS TA 2020 N° SIRET - nom de votre entreprise**. IBAN de CentraleSupélec : FR76 1007 1910 0000 0010 0272 240 - BIC : TRPUFRP1

Chèque : à l'ordre de l'**agent comptable de CentraleSupélec**, à retourner à CentraleSupélec, Agence Comptable (Bâtiment Eiffel), 3 rue Joliot-Curie, 91192 Gif-sur-Yvette cedex.

Nous vous adresserons un reçu libératoire.

Nous vous remercions pour votre soutien à CentraleSupélec.